



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 18 janvier 2021 à 19 h 15 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Caroline Perron adjointe administrative.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020
Adoption du procès-verbal du 28 décembre 2020 (Ajournement)
Adoption du procès-verbal du 28 décembre 2020 (Extraordinaire)
4. Dépôt des États financiers de décembre 2020
5. Dépenses:
 - 5.1 Groupement forestier coopératif Abitibi (Fond de mise en valeur 2020)
 - 5.2 Facture classeur inspecteur
 - 5.3 Jean-François Boutin : Demande de paiement
 - 5.4 Jean-Guy Roy Entrepreneur : 2^e versement du contrat de déneigement
 - 5.5 Cotisation et assurance ADMQ (885\$ plus taxes)
 - 5.6 Sûreté du Qc : Médiaposte
 - 5.7 COMBEQ : Renouvellement (moins de 100\$)
 - 5.8 Paiement SNC Lavalin 2 205\$ plus tx
 - 5.9 MTQ : Résolution dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Arrêt Nuitée VR : Inscription au site internet
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Adoption du REG 2021-02 : *Règlement fixant la taxation et la tarification pour 2021*
 - 8.2 Présentation du projet de règlement REG 2021-01 : *Règlement fixant le traitement des élus pour l'année 2021 et les suivantes*
 - 8.3 Vente pour non-paiement de taxes
 - 8.4 Présence des employés et du conseil : info
 - 8.5 Avis de motion : Délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses
 - 8.6 Fond de mise en valeur des lots intramunicipaux : Demande d'aide financière
9. Lots
 - 9.1 Groupement forestier coopératif Abitibi : Rapport des travaux 2020
 - 9.2 Signature du contrat avec Norbord
10. Chemins
 - 10.1 Entente de déneigement Chemin des Bruants (côté gauche) accepté
 - 10.2 Adoption du REG 2020-04 : *Règlement relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics et municipalisés*
11. Sécurité
 - 11.1 MTQ : Vérifier pont Balbuzard



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12. Divers

- 12.1 Rapport de SNC Lavalin : Expertise de l'église – Phase 1
- 12.2 Service Canada : Emplois d'été Canada (EÉC) (avant le 29 janvier)
- 12.3 Commission de toponymie : Officialisation de « Halte de Rapide-Danseur »
- 12.4 MRC : Demande d'appui au projet de Vidéotron (avant le 31 janvier)
- 12.5 Demande d'appui au projet de loi C-213 : Loi canadienne sur l'assurance médicaments

13. Dossiers en suspend

Règlement pour les animaux

14. Invitations

14.1 Webinaire sur la sécurité civile : 9 et 10 février

15. Varia

15.1 24^e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 1 février à 18h30
Séance régulière le 1 février à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2021-01-279

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 DÉCEMBRE 2020 (AJOURNEMENT)

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 DÉCEMBRE 2020 (EXTRAORDINAIRE)

2021-01-280

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 14 décembre 2020 et du 28 décembre 2020 (ajournement et extraordinaire) soient acceptés tels que présentés au conseil;

ACCEPTÉ

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE DÉCEMBRE 2020

Des revenus de 157 817.31\$ et des dépenses de 81 648.20\$ ont été enregistrés pour décembre 2020, pour un solde au livre au 31 décembre 2020 de 357 641.45\$.

5. DÉPENSES

2021-01-281

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur
autorise les dépenses suivantes :

Pour décembre:

les salaires des employés	4 275.28\$
les salaires des élus	1 791.22\$
les dépenses de décembre	7 523.81\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	2 960.62\$

le tout représentant un total de 16 550.93\$ pour décembre

Pour janvier :

les salaires des employés (2 et 9 janvier)	1 987.94\$
les dépenses de janvier	2 105.42\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	748.30\$

le tout représentant un total de 4 841.66\$ pour janvier.

L'adjointe administrative certifie qu'il y a des crédits budgétaires
disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

5.1 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI (FOND DE MISE EN VALEUR 2020)

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage de plantation
ont été effectués sur notre territoire l'été
dernier;

ATTENDU QUE les coûts des travaux s'élèvent à 1 977.77\$
avec les taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée
par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu
à l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

D' autoriser le paiement de cette facture au
montant de 1 977.77\$ pour les travaux de
nettoyement, montant qui nous sera
remboursé par la MRC plus tard au cours
de l'année 2021;

ADOPTÉ

5.2 FACTURE CLASSEUR INSPECTEUR

ATTENDU QUE un montant a été prévu au budget 2020
pour l'achat d'un classeur supplémentaire
pour le bureau de l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par
Mme Joannie Langlois et résolu à

2021-01-282

2021-01-283



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de cette facture à Service Scolaire de Rouyn-Noranda;

ADOPTÉ

5.3 JEAN-FRANÇOIS BOUTIN : DEMANDE DE PAIEMENT

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurités le conseil avait exceptionnellement autorisé le déneigement du Chemin Sizerins au cours de l'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE M. Boutin a reçu deux demandes supplémentaires de déneigement et que ces frais non pas tous été défrayés par les résidents de ce chemin;

ATTENDU QU' étant donné les circonstances particulières au moment de ces événements;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2021-01-283-1

D' autoriser exceptionnellement le paiement de cette facture au montant de 91.98\$

ET D' envoyer une lettre explicative de la situation exceptionnelle spécifiant qu'une entente écrite devra être préalablement signée advenant qu'une situation semblable se produisait;

ET QU' une lettre soit envoyée au résident n'ayant pas voulu acquitter sa part de frais en lui expliquant qu'un remboursement de sa part serait apprécié;

ADOPTÉ

5.4 JEAN-GUY ROY ENTREPRENEUR : 2^E VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la date du 2^e versement préétablie lors de la signature du contrat est venue à échéance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2021-01-284

D' autoriser le 2^e versement au montant de 14 971.50\$ pour le déneigement de nos rangs;

ADOPTÉ

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

5.5 COTISATION ET ASSURANCE ADMQ (885\$ PLUS TAXES)

ATTENDU QUE un montant a été prévu au budget pour le renouvellement de notre adhésion à l'ADMQ ainsi que pour la couverture d'assurance responsabilité pour notre directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de 885\$ plus taxes à l'ADMQ pour la cotisation de membre et pour l'assurance;

ADOPTÉ

5.6 SÛRETÉ DU QC : MÉDIAPOSTE

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec nous a fait parvenir un communiqué de presse concernant les motoneigistes et que le conseil juge que les informations sont pertinentes pour les résidents ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser l'envoi d'un médiaposte aux citoyens pour leur information;

ADOPTÉ

5.7 COMBEQ : RENOUELEMENT (MOINS DE 100\$)

ATTENDU QU' un montant a été prévu au budget pour l'adhésion à COMBEQ pour notre inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les frais de cette adhésion sont séparés entre les municipalités tel que le stipule l'entente intermunicipale existante;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de cette facture à la Municipalité de Poularies dès sa réception;

ADOPTÉ

2021-01-285

2021-01-286

2021-01-287



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

5.8 PAIEMENT SNC LAVALIN 2 205\$ PLUS TX

ATTENDU QUE la municipalité a donnée comme mandat à SNC Lavalin une expertise pour l'église;

ATTENDU QUE l'entente signée stipule que ces frais sont payables dans les 30 jours;

2021-01-288

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de la facture à SNC Lavalin de 2 205.00\$ plus taxes;

ADOPTÉ

5.9 MTQ : RÉOLUTION DÉPENSES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

2021-01-289

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 110 508\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec;

ADOPTÉ

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

2021-01-290

6. CORRESPONDANCE

6.1 ARRÊT NUITÉE VR : INSCRIPTION AU SITE INTERNET

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer son camping situé à l'arrière de la halte routière;

ATTENDU QUE Arrêt Nuitée VR souhaite répertorier les sites désignés pour accueillir les touristes en VR;

ATTENDU QUE l'inscription à ce site internet est gratuite;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser l'inscription de notre Halte routière à ce site internet;

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

8.1 ADOPTION DU REG 2021-02 : RÈGLEMENT FIXANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR 2021

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du *Code Municipal*, le conseil doit préparer et ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions aux dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux pour l'exercice financier de l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil de la corporation municipale de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du 28



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2021-01-291

décembre 2020 et que la présentation a été faite;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE

le conseil municipal de Rapide-Danseur adopte le règlement portant le numéro 2021-02 et intitulé : «Règlement fixant la taxation et la tarification pour l'année 2021 »;

QUE

le présent règlement abroge et remplace celui portant le no. 2020-02;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT REG 2021-01 : RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021 ET LES SUIVANTES

Lecture du projet de règlement REG 2021-01 : Règlement fixant le traitement des élus pour l'année 2021 et les suivantes.

8.3 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE

la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QUE

il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par M. François Cloutier et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents;

QUE

la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil à ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

2021-01-292



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaires du Lac-Abitibi;

ADOPTÉ

8.4 PRÉSENCE DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL : INFO

Suite à la réception d'un courriel du MAMH stipulant que les séances de conseil peuvent avoir lieu et que la présence des employés est autorisée si le conseil municipal le juge nécessaire, le maire est autorisé à signer des laissez-passer à chacun.

8.5 AVIS DE MOTION : DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER LES DÉPENSES

Reporté.

8.6 FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne de 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour le nettoyage de plantation;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 5 000\$;

ET D' autoriser le maire M. Alain Gagnon à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ

2021-01-293



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

9. LOTS

9.1 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI : RAPPORT DES TRAVAUX ÉTÉ 2020

Le groupement forestier coopératif Abitibi nous a transmis son rapport pour les travaux effectués à l'été 2020.

9.2 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC NORBORD

ATTENDU QUE le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) nous a fait parvenir la convention de mise en marché du bois feuillu 2020-2023 entre le syndicat, Norbord inc. et les CVAF de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le maire M. Alain Gagnon à signer la convention de mise en marché du bois feuillu 2020-2023 entre le Syndicat des Producteurs de bois, Norbord Inc. et les CVAF de la NRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

10. CHEMINS

10.1 ENTENTE DÉNEIGEMENT CHEMIN DES BRUANTS (CÔTÉ GAUCHE) ACCEPTÉ

ATTENDU QUE les citoyens du chemin des Bruants (côté gauche) ont acceptés l'offre de service qui leur a été transmise pour le déneigement;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte l'offre de service de M. Marcel Lebel pour la somme de 600\$ plus taxes pour l'hiver 2020-2021 au nom des résidents du Chemin des Bruants (côté gauche);

QUE le total de cette facture soit facturé en part égale à chacun des résidents du chemin des Bruants à même compte de taxes;

ADOPTÉ

2021-01-294

2021-01-295



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.2 ADOPTION DU REG 2020-04 : RÈGLEMENT RELATIF À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE ET À L'UTILISATION DES CHEMINS PUBLICS ET MUNICIPALISÉS

ATTENDU les dispositions du code de la sécurité routière, (chapitre C-24-2) accordent à la personne responsable de l'entretien d'un chemin public ou municipalisé le pouvoir d'instaurer une signalisation appropriée à son territoire;

ATTENDU QUE certains résidents du Rang de la Lune se sont montrés inquiets quant à leur sécurité après avoir observé des limites de vitesse excessives dans leur rang et ont demandé au conseil municipal de modifier la limite de vitesse autorisée dans leur secteur;

ATTENDU QUE les citoyens résidents sur les chemins publics et sur les chemins qui ont été municipalisés doivent se conformer aux limites de vitesse qui ont été approuvées par le conseil municipal :

- ± Rang de la Lune 50 km/h
- ± Chemin Balbuzard 30 km/h
sauf aux abords du pont 20 km/h
- ± Chemin Colibris 20 km/h
- ± Chemin Héron Bleu 20 km/h
- ± Chemin des Merles 20 km/h

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE remplacer le règlement RG 2018-05 relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics et municipalisés en fixant la limite de vitesse pour les chemins ci-haut mentionnés par le présent règlement

ET de réviser les amendes qui pourront être émises lors de faute;

ACCEPTÉ

11. SÉCURITÉ

11.1 MTQ : VÉRIFIER PONT BALBUZARD

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité demandent qu'une étude de conformité soit effectuée pour le Pont Balbuzard pour la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2021-01-296

2021-01-297



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE mandater le Ministère des Transports à effectuer une expertise afin d'être fixé sur les travaux à y effectuer;

D' autoriser la directrice générale à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette étude;

ACCEPTÉ 12. DIVERS

12.1 RAPPORT DE SNC LAVALIN : EXPERTISE DE L'ÉGLISE - PHASE 1

Remise du rapport de l'expertise de l'église -Phase 1 à tous les élus.

12.2 SERVICE CANADA : EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) (AVANT LE 29 JANVIER)

ATTENDU QUE Service Canada annonce l'appel annuel des demandes pour Emplois d'été Canada (EÉC);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite engager deux étudiants pour divers travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE déposer une demande auprès de Service Canada au programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants;

ADOPTÉ

12.3 COMMISSION DE TOPONYMIE : OFFICIALISATION DE « HALTE DE RAPIDE-DANSEUR »

La Commission de toponymie du Québec nous informe qu'elle a officialisée le nom de notre halte pour « Halte de Rapide-Danseur ».

12.4 MRC : DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE VIDÉOTRON (AVANT LE 31 JANVIER)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite offrir un haut débit minimal de qualité avec une offre de grille tarifaire compétitive à toutes les résidences et entreprises et institutions situées en milieu urbain comme rural, et ce, dans toutes les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE l'entreprise de télécommunication Vidéotron a confirmé à la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle a élaboré un projet visant à desservir 100% du territoire de notre MRC;

2021-01-298



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2021-01-299

ATTENDU QUE les maires de la MRC ont adopté à l'unanimité une résolution d'appui du projet de Vidéotron qui sera déposée dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle;

ATTENDU QUE les besoins en matière d'internet ont changé et continuerons de changer;

ATTENDU QUE nous souhaitons profiter de cette opportunité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' envoyer une lettre d'appui à la MRC afin d'accentuer les chances que notre MRC bénéficie d'un internet de meilleure qualité;

ACCEPTÉ

12.5 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE LOI C-213 : LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Reporté.

13. DOSSIERS EN SUSPEND

Règlement pour les animaux

14. INVITATIONS

14.1 WEBINAIRE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE : 9 ET 10 FÉVRIER

Un webinaire sur la sécurité civile se déroulera les 9 et 10 février prochain. M. François Cloutier souhaite y participer afin de s'informer au nom de la municipalité.

15. VARIA

15.1²⁴E TÉLÉTHON RÉGIONAL DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QU' un 24^e téléthon régional se tiendra le 31 janvier prochain;

ATTENDU QU' on sollicite notre appui à la cause des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser un don de 50\$ au 24^e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées

ADOPTÉ

2021-01-300



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

16. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Séance de travail le 1 février 2021 à 18h30
Séance régulière le 1 février 2021 à 19 h 30


17. PÉRIODE DE QUESTIONS

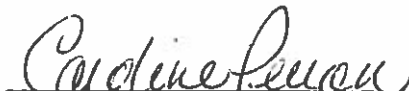
18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-01-301

Mme Lorraine Doucet-Dion propose l'ajournement de l'assemblée. Il est 20 heures 10.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Caroline Perron,
Adjointe administrative